

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **12 septembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1064**

commune (s) : Oullins

objet : Boulevard de l'Yzeron - Reconstruction de la passerelle Lionel Terray - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 2 septembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 13 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Abadie), Mme Frier.

Absents non excusés : MM. Vincent, Calvel, Barge.

Commission permanente du 12 septembre 2016**Décision n° CP-2016-1064**

commune (s) : Oullins

objet : **Boulevard de l'Yzeron - Reconstruction de la passerelle Lionel Terray - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 30 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne l'attribution d'un marché de travaux, à la suite d'une procédure adaptée, pour la reconstruction de la passerelle Lionel Terray à Oullins.

Le précédent marché de démolition et de reconstruction de la passerelle Lionel Terray attribué en septembre 2014 à l'entreprise Germain Environnement a été résilié par la voie d'un protocole transactionnel approuvé en Commission permanente le 11 janvier 2016.

Ce projet a été inscrit dans le cadre de la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 dans le cadre de la politique "Garder le cap développement économique - Réaliser de grands projets structurants - Renforcer les centres urbains".

Par délibération du Conseil n° 2012-3042 du 25 juin 2012, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le programme de l'opération de requalification du boulevard de l'Yzeron à Oullins et a décidé l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° OP09O2731, pour un montant total de 100 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal.

Par délibération du Conseil n° 2014-4409 du 13 janvier 2014, la Communauté urbaine a décidé l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie sur l'opération n° OP09O2731, pour un montant de 650 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal portant ainsi le montant total de l'autorisation de programme individualisée à 750 000 € TTC en dépenses, à la charge du budget principal.

Une procédure adaptée a été lancée en application des articles 26 et 28 du code des marchés publics pour l'attribution du marché pour la reconstruction de la passerelle Lionel Terray, boulevard de l'Yzeron à Oullins.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, le représentant du pouvoir adjudicateur, par décision du 4 juillet 2016, a classé première et choisi l'offre jugée économiquement la plus avantageuse, du groupement d'entreprises LGC / LEGRAND / EIFFAGE pour un montant de 357 000 € HT, soit 428 400 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché pour la reconstruction de la passerelle Lionel Terray, boulevard de l'Yzeron à Oullins et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises LGC / LEGRAND / EIFFAGE, pour un montant de 357 000 €HT, soit 428 400 €TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O2731, le 13 janvier 2014, pour un montant de 750 000 €TTC en dépenses à la charge du budget principal.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2016 et suivants - compte 23151 - fonction 844.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 13 septembre 2016.